

**Elections du CSE : du 11 au 18 mars par vote électronique**

**VOTEZ**



**SUD-Solidaires BPCE :**

**Des élus et des délégués syndicaux  
honnêtes, travailleurs, combatifs, indépendants,  
et qui ne pratiquent pas le double langage**

**Notre mission :**

**Représenter les salariés et les défendre, lutter pour nos emplois et nos sites, pour l'égalité et l'équité, pour le respect des droits des salariés, œuvrer pour de meilleures conditions de travail**

**Nos méthodes :**

**Le travail des dossiers, le respect, l'écoute et la compréhension des salariés, la prise en compte des spécificités de chaque salarié, de chaque site, de chaque catégorie de personnel**

**Notre bilan pour les deux derniers mandats CE et CHSCT :**

**Nous avons pris nos responsabilités, que d'autres ne voulaient pas prendre : **secrétariat du CE et secrétariat adjoint du CHSCT, trésorerie du CE et coordination des œuvres sociales dans l'application des règles définies par tous les élus, présidence des commissions Formation, Egalité, Logement, participation active au CHSCT et aux DP.****

**Nous nous sommes battus lors des restructurations voulues par le Groupe : **sur les décisions d'externalisation des fonctions Achats et Sécurité, ou aujourd'hui pour la Monétique, nous avons échangé avec les salariés impactés, remonté leurs questions et leurs souhaits, et fait évoluer les dossiers. En 2015, lors de la création de BPCE-IT, nous avons rencontré les inspecteurs du travail à la DIRECCTE et, grâce à cette démarche, le PSE a été amélioré à l'avantage des salariés concernés.****

**Nous avons étudié tous les dossiers présentés au CE et au CHSCT, pointé les incohérences et posé les questions qui dérangent, participé activement aux missions d'audit du CHSCT : dossiers économiques, stratégiques, budgets, plans informatiques, plans pluriannuels, réorganisations, handicap, égalité, seniors, embauches, formation, réaménagements de sites, etc...**

**Nous avons, chaque fois que possible, privilégié le travail en intersyndicale.**

**Nous avons rédigé des comptes rendus syndicaux pour vous informer au mieux et de manière critique.**

**C'était notre rôle, et nous continuerons dans cette voie...**

**Pour les œuvres sociales**

**Des règles générales ont été fixées par l'ensemble des élus en 2016.**

Nous en garderons les principes généraux, avec quelques adaptations pour plus d'équité et de solidarité.

**Nous voulons favoriser le maintien des activités sur tous les sites, avec un budget suffisant et une relative autonomie : *activités sportives et culturelles, sorties, soirées, WE, petits voyages,* sont nécessaires pour créer du lien entre tous, de la solidarité, du plaisir d'être ensemble. **Pour compenser le faible nombre de représentants à la Commission des Œuvres Sociales sur les sites**, nous souhaitons que des salariés puissent proposer à leur COS d'organiser des activités ou des sorties, de créer des sections ou des associations locales...**

**Nous voulons maintenir des activités centrales : *voyages, enveloppes individuelles de remboursements, cadeaux naissance, mariage, médaille du travail, etc..* **Les voyages** permettent de créer du lien social entre les salariés des différents sites de l'entreprise. Dans un esprit d'équité, nous pensons qu'un éventail de formules et de tarifs doit être proposé pour que tout le monde puisse y participer s'il le souhaite. En complémentarité, nous voulons conserver les **enveloppes de remboursement**, calculées au quotient familial, qui sont un soutien pour tous vos loisirs.**

## Et les rôles de Délégués du Personnel et de CHSCT ?

### Ces instances disparaissent, mais les missions continuent et sont reprises par les élus du CSE.

- ✓ **Chaque site sera représenté par un membre de la Commission Santé, Sécurité, Conditions de Travail.** Il viendra visiter le site tous les trimestres. Vous pourrez vous adresser à lui pour toutes vos questions sur les conditions de travail, de tous les types.
  - **Dans un esprit de proximité, nous présentons des candidats sur une majorité de sites.**
- ✓ **Pour les « questions DP »,** les élus du CSE soumettront vos questions à la direction, discuteront avec elle si la réponse n'est pas satisfaisante, et en publieront les réponses.

## Et pour les négociations ?

C'est le rôle du **délégué syndical**. Pour ce faire, son syndicat doit être représentatif, c'est-à-dire que sa liste doit obtenir au moins 10% des voix.

**Notre méthode** : détermination, pugnacité, courage, probité, vigilance, inventivité.

Nous recherchons l'action intersyndicale chaque fois qu'elle est possible.

Nous travaillons sur les accords comme sur tous les autres dossiers.

Nous ne lâchons rien tant qu'un espoir d'avancées sociales est possible.

**Démocratie** : au final, c'est la section syndicale qui décide ! Si l'accord est majoritairement jugé correct, SUD sera signataire. Sinon, SUD ne signera pas (par exemple, si le nouvel accord induit un recul social pour les salariés, ou si l'accord se limite à l'accompagnement d'un projet patronal).

**Justice sociale et solidarité** : lors des négociations sur les salaires, nous préférons une augmentation collective d'un montant égal pour tous, plutôt qu'une augmentation en pourcentage du salaire qui accroît les écarts salariaux dans l'entreprise, ou qu'une grosse prime qui ne profitera qu'une fois.

**SUD Solidaires BPCE** : un syndicat fidèle à ses principes de *solidarité, de justice et de démocratie, d'avancée sociale et d'alignement vers le haut.*

## Les candidats SUD au CSE

**En rouge : 1er collège : classifications A à G (titulaires : 2 postes, suppléants : 2 postes)**  
**En bleu : 2ème collège : classifications H à K (titulaires : 18 postes, suppléants : 18 postes)**

